



ILE-DE-FRANCE

Affaire suivie par Suzanne BINHAS

☎ 01.40.78.97.46

mail : sbinhas@epfif.fr

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

Greffe des saisies immobilières

9 rue des Mazières

91 012 EVRY CEDEX

Paris, le 18 février 2019

Objet : Prémption sur adjudication n°1900028 (KONE – RG n° 18/00004) Article R. 213-15 du code de l'urbanisme

Madame le Greffier,

1° Une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) en date du 23 novembre 2018 a été reçue en Mairie de Grigny le 26 novembre 2018. Elle concernait l'adjudication rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire du lot n° 310.263, dans le bâtiment E 4, escalier unique au 14^{ème} étage (appartement), du lot n° 310.153, dans le bâtiment E4 escalier unique (cave), et du lot n°790.372 dans le bâtiment portant le numéro 158 (parking) dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété sis 8 rue Vlamincq – 91350 Grigny, et cadastré sections AK 152, 156, 226 ; AL 18, 19, 20, 23, 25, 37, 39, 45 à 52, 64, 68 ; AM 6, 11 à 14, 23 à 27, 30, 59 à 70, volume 2 sections AL 22, 60 à 63, volume 2 AL 24, et volumes 2,3 et 4 section AL 69¹.

Ce bien, mis à prix à 15.000 € (quinze mille euros), a été adjugé, moyennant le prix principal de 15.000€ (quinze mille euros) par jugement du Tribunal de Grande Instance d'Evry N° RG 18/00004 et minute n°19/96 en date du 23 janvier 2019.

2° Le terrain d'assiette du bien cédé est situé au sein du périmètre délimité par le décret en Conseil d'Etat n° 2016-1439 déclarant d'intérêt national l'Opération de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD) du quartier dit « Grigny 2 » et désignant l'établissement public foncier d'Ile de France (EPFIF) pour assurer la conduite de cette opération.

¹ Nouvellement cadastré sections AK 156, 226, 257 ; sections AL 18, 20, 23, 25, 37, 39, 45 à 52, 64, 77, 80 ; sections AM 13, 14, 23, 24, 25, 26, 61 à 63, 74, 77, 79 ; volume 2 sections AL 22, 24, 60 à 63 ; volume 2,3, 4 section AL 69.

Etablissement Public Foncier Ile-de-France

Siège : 4/14, rue Ferrus 75014 Paris

Agence Opérationnelle du Val d'Oise : 10/12 boulevard de l'Oise – CS 20706 – 95031 Cergy-Pontoise cedex

Agence Opérationnelle des Yvelines : 2 esplanade Grand Siècle 78000 Versailles

Tél. : 01 40 78 90 90 / Fax : 01 40 78 91 20

contact@epfif.fr

Siren 495 120 008 - Naf751E

REGISTRE
DE L'ILE-DE-FRANCE

19 FEV. 2019

POLE MOYENS
ET MUTUALISATIONS

A toute fin utile, je vous précise que l'avocat de l'EPFIF est Maître Geneviève CARALP-DELION dont les coordonnées sont les suivantes :

SCP NORMAND et Associés
Avocats au barreau de Paris
7 Place de Valois
75 001 paris
Tel 01 47 20 30 01 / fax 01 47 20 06 01
normand@galilex.com

Postulation a été prise auprès de Maître Rémy BARADEZ :

Selarl BREMARD-BARADEZ et Associés
Avocat au barreau de l'Essonne
21, boulevard Aristide Briand
2, rue de Chilly Mazarin
91600 SAVIGNY SUR ORGE
avocats@bremard-baradez.com

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa réception.

Je vous prie d'agréer, Madame le Greffier, l'assurance de ma considération distinguée.


Le Directeur Général,
Gilles BOUVELOT

ILE DE FRANCE

19 FEV. 2019

POLE MOYENS
ET MUTUALISATIONS